Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 069-256900796-20221118-2022_037-CC

Communes de St Bonnet de Mure
et St Laurent de Mure

Avenant n°2 à la Convention d'Objectifs et de Moyens

Actions développées par la **Maison Pour Tous** dans le cadre
De ses activités culturelles, sportives et de loisirs

Entre **le Syndicat Intercommunal Murois**
Représenté par **Monsieur Henri MONTELLANICO, Président**
Dûment habilité par délibération du Comité Syndical n° D 20 06 30 du 9 décembre 2020,

Sis : Espace Intercommunal Murois
7 Rue André Malraux
69720 St Laurent de Mure

D'une part,

Et l'Association **MAISON POUR TOUS**
Sise 1 rue André Malraux
69720 St LAURENT de MURE

Représentée par le président Monsieur Jean-Paul SIRIEIX
D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Pour permettre aux acteurs du territoire de travailler la prochaine convention et compléter les indicateurs de suivi tout en permettant à la Maison Pour Tous de poursuivre ses actions dans le domaine associatif ou à destination de la jeunesse, la convention d'objectifs et de moyens conclue avec le Syndicat Intercommunal Murois est prolongée pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023. L'annexe à la convention est également concernée par la présente.

La totalité des conditions prévues dans la convention initiale reste inchangée.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 18 novembre 2022

Pour la Maison Pour Tous,
Le Président,

Jean-Paul SIRIEIX

Pour le Syndicat Intercommunal Murois,
Le Président,

Henri MONTELLANICO

SYNDICAT INTERCOMMUNAL MUROIS
Communes de St-BONNET de MURE et de St-LAURENT de-MURE

Envoyé en préfecture le 05/12/2022
Reçu en préfecture le 05/12/2022
Publié le
ID : 069-256900796-20221118-2022_037-CC